



LES DIX VINS  
COURSE NATURE • LA LONDE

RÈGLEMENT DE COURSE • ÉDITION 2019



# Les Dix Vins - Édition 2019

## RÈGLEMENT DE COURSE



ASSOCIATION DES  
DIX VINS

491, Notre Dame des Maures  
83250 - La Londe les Maures

LA LONDE  
LES MAURES

VILLE DE LA LONDE

Service des Sports & Loisirs  
Maison des Associations  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)4 94 01 57 80



KMS

46, Bd de la Fédération  
13004 - Marseille  
+33 (0)8 92 68 33 13  
contact@kms.fr



ASSOCIATION DES  
VIGNERONS LA LONDE

Le Pansard - RD559  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)7 83 15 21 55  
aocloude@gmail.com

## Course Nature à La Londe les Maures

Samedi 19 Octobre 2019

### Article 01 - Organisation

La 6ème édition de la course nature les « Dix Vins » est organisée le samedi 19 octobre 2019 par la commune de La Londe les Maures.

### Article 02 - Parcours

La course comporte quatre parcours qui traversent les domaines viticoles Londaïs :

05,100 km • 12,100 km • Semi-Marathon 21,100 km • Marathon 42,195 km.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans préavis les parcours naturels. Les tracés des épreuves seront consultables sur [www.lesdixvins-lalonde.com](http://www.lesdixvins-lalonde.com) la veille de la course.

### Article 03 - Lieu et Horaires

**Les départs et arrivées auront lieu le Samedi 19 Octobre 2019 devant la cave coopérative de La Londe Les Maures.**

- 42,195 km • 09h30 : Départ Marathon
- 21,100 km • 11h00 : Départ Semi-Marathon
- 12,100 km • 11h30 : Course, Marche & Quadrix
- 05,100 km • 11h45 : Course & Marche

### Article 04 - Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions s'effectuent sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr) entre la mi-Mars et le 17 Octobre 2019, dans la limite des places disponibles. **Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :**

- Formulaire en Ligne
- Certificat Médical ou Licence Valide pour la course en compétition datant de moins d'un an à la date de la course
- Paiement

Le dossier devra être complet, payé et documenté au 17/10/2019. Les dossiers payés mais incomplets à cette date seront supprimés et non remboursés.

Les dernières inscriptions s'effectueront sur place le vendredi 18/10/2019 entre 14h et 19h, et, le 19/10/18 entre 7h et 10h selon les places disponibles.

**Les inscriptions sont limitées à 2000 participants.**

**Tarifs des inscriptions :**

05,100 km - 10 €uros

21,100 km - 21 €uros

12,100 km - 12 €uros

42,195 km - 42 €uros

**+ 1 €uro de frais d'inscription en ligne pour chaque course.**

Les inscriptions sur place, le vendredi 18 octobre à la cave coopérative de 14h à 19h et le samedi 19 octobre de 7h à 10h seront majorées de 5€. Pour toute inscription, 1€ sera reversé à l'association «Cancer du sein, Parlons-en !».

### Article 05 - Conditions de participation

Conformément à l'article 11-A-4 de notre réglementation hors stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation de :

- Une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou un titre de participation «Pass j'aime courir».
- Une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Une Licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- **Pour les non titulaires d'une licence fédérale**, sera acceptée un certificat médical (délivré par un médecin) de



# Les Dix Vins - Édition 2019

## RÈGLEMENT DE COURSE



### ASSOCIATION DES DIX VINS

491, Notre Dame des Maures  
83250 - La Londe les Maures



### VILLE DE LA LONDE

Service des Sports & Loisirs  
Maison des Associations  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)4 94 01 57 80



KMS  
46, Bd de la Fédération  
13004 - Marseille  
+33 (0)8 92 68 33 13  
contact@kms.fr



ASSOCIATION DES  
VIGNERONS LA LONDE  
Le Pansard - RD559  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)7 83 15 21 55  
aoclonde@gmail.com

non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou sa photocopie (ce document sera conservé par l'organisateur).

Pour le parcours de 05,100 km les concurrents devront être au minimum minimes (*date de naissance 2004-2005*), pour le 12,100 km les concurrents devront être au minimum cadets (*date de naissance 2002-2003*), pour le parcours de 21,100 km les concurrents devront être au minimum juniors (*date de naissance 2000-2001*), pour le marathon les concurrents devront être au minimum espoirs (*date de naissance 1998-1999*).

### Article 06 - Retrait des dossards

Les retraits des dossards s'effectueront :

- Le samedi 12 octobre 2019 dans le magasin partenaire Decathlon La Garde.
- Le vendredi 18 octobre 2019 à la cave coopérative de La Londe de 14h à 19h.
- Le samedi 19 octobre 2019 à la cave coopérative de 7h à 10h.

### Article 07 - Engagement

**Tout engagement est personnel.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le Dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### Article 08 - Classement et Récompenses

Pour l'Édition 2019 du Marathon (42,195 km), 500 €uros de récompense pour le 1er Homme, et 500 €uros pour la 1ère femme. Un tee-shirt et un lot seront offerts au retrait des dossards et une médaille finisher sera remise à l'arrivée pour les marathoniens.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes au scratch ainsi que le premier(e) de chaque catégorie femme et homme : minime, cadet, junior, espoir, vétérans (1, 2, 3, 4 et 5)

Les récompenses ne seront pas cumulables. Les quadrix et les marcheurs ne seront pas classés.

### Article 09 - Balisage et Sécurité

Un balisage sera effectué à l'aide de panneaux de signalisation, de rubalise et des signaleurs seront présents. Les participants devront néanmoins être vigilants et attentifs pour ne pas s'égarer. La présence du CCFF, de la police municipale, de la protection civile, des pompiers et médecin permettra d'optimiser la sécurité des concurrents. Les parcours seront fermés par des « vélos ou marcheurs balais »

### Article 10 - Temps de course

Le temps maximum pour effectuer le semi-marathon est de 3h30 et de 7h pour le marathon. Au delà de cette limite, la sécurité ne sera plus assurée.

### Article 11 - Ravitaillements et collations

Au moins un ravitaillement par domaine traversé sera mis en place.

1 pour le 05,100 km, 3 pour le 12,100 km, 6 pour le semi-marathon, 15 pour le marathon (au moins 1 tous les 5km).

À l'arrivée une dégustation modérée de vins locaux sera offerte par l'association de vignerons.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

### Article 12 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par KMS, société agréée par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique. Une puce électronique sera placée sur le dossard. Un contrôle électronique et automatique sera effectué sur le parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Les marcheurs et quadrix ne seront pas chronométrés.

### Article 13 - Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, poussettes sont formellement interdits sur les parcours hormis les quadrix sur le 12,100 km et ceux de l'organisation.

### Article 14 - Handisports et marcheurs

Le 05,100 km est ouvert aux marcheurs. Le 12,100 km est ouvert aux marcheurs et quadrix.

### Article 15 - Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un signaleur ou poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin de le signaler à l'organisateur.



# Les Dix Vins - Édition 2019

## RÈGLEMENT DE COURSE



### ASSOCIATION DES DIX VINS

491, Notre Dame des Maures  
83250 - La Londe les Maures



### VILLE DE LA LONDE

Service des Sports & Loisirs  
Maison des Associations  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)4 94 01 57 80



### KMS

46, Bd de la Fédération  
13004 - Marseille  
+33 (0)8 92 68 33 13  
contact@kms.fr



### ASSOCIATION DES VIGNERONS LA LONDE

Le Pansard - RD559  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)7 83 15 21 55  
aoclonde@gmail.com

#### Article 16 - Droit à l'image

Les organisateurs de cette course se réservent le droit d'exploiter les photos et vidéos prises pendant l'épreuve. En vous inscrivant vous abandonnez votre droit à l'image.

#### Article 17 - Annulation / Remboursement

En cas de force majeure, notamment en cas de météo défavorable ou de décision préfectorale, la course pourra être annulée. Aucun remboursement ne sera effectué mais les lots pourront être récupérés à la cave coopérative. Les remboursements seront acceptés avant le 01 Octobre 2019 sur présentation d'un certificat médical.

#### Article 18 - CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.

#### Article 19 - Développement durable

Respectueux de son environnement, l'organisation des dix-vins s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation du participant des actions mises en place, actions consultables sur le site internet [www.lesdixvins-lalonde.com](http://www.lesdixvins-lalonde.com)

#### Article 20 - Assurances

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents des dix-vins. Un justificatif pourra être fourni à tout participant en faisant la demande.

**Individuelle accident :** L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Domage matériel :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



# Les Dix Vins - Édition 2019

## RÈGLEMENT DE COURSE



### ASSOCIATION DES DIX VINS

491, Notre Dame des Maures  
83250 - La Londe les Maures



### VILLE DE LA LONDE

Service des Sports & Loisirs  
Maison des Associations  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)4 94 01 57 80



### KMS

46, Bd de la Fédération  
13004 - Marseille  
+33 (0)8 92 68 33 13  
contact@kms.fr



### ASSOCIATION DES VIGNERONS LA LONDE

Le Pansard - RD559  
83250 - La Londe les Maures  
+33 (0)7 83 15 21 55  
aocloude@gmail.com

L'Association Les Dix Vins La Londe remercie chaleureusement tous ses partenaires, bénévoles, sponsors et les domaines viticoles, qui contribuent, par leurs actions et leur engagement, à la réussite de la Course Nature des Dix Vins.

#### **Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises qui rendent possible l'Édition 2019 :**

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures • La Ville de La Londe les Maures • KMS  
La Région SUD PACA • Le Département du Var • France Bleu Provence • Fréquence Running • RunAzur • La Grosse Pomme  
L'Association Les Dix Vins La Londe • L'Association des Vignerons de La Londe • Crédit Agricole - Provence Côte d'Azur  
Décathlon - La Garde • Le Café de Léoube • Sériconcept • ATD Sécurité • Casino Supermarchés • Intermarché La Londe  
Cristaline • Dominique Blay - Décoration • Kleber Gravure • StormBicycle • Agence Fayardesign • Café des Sports  
Aero-Visio • Service des Sports de La Londe les Maures • L'ensemble des bénévoles

#### **Les Châteaux et Domaines Viticoles de l'Association des Vignerons Lonnais :**

Château des Anglades • Château Angueiroun • Mas des Borrels • Château de Brégançon • Domaine Château Vert  
Domaine Desachy • Domaine des Fouques • Château du Galoupet • Château de Jasson • Château de La Coulerette  
Domaine de La Courtade • Domaines Ott - Clos Mireille • Château La Jeannette • Château La Pascalette  
Domaine de La Presqu'île • Domaine de La Sanglière • Château La Valetanne • Château Léoube • Château Les Mesclances  
Château Les Valentines • Château Maravenne • Domaine des Myrtes • Château Pas du Cerf • Domaine du Révaou  
Domaine Saint Albert • Figuière - Famille Combard • Domaine de Sainte-Eulalie • Château Saint Honoré  
Château Sainte Marguerite • Domaine de Tamary • Château Tour Saint-Honoré • Domaine des Trois Chênes  
Cave des Vignerons Lonnais • Château des Bormettes • Domaine du Carrubier

Et surtout un grand merci à tous les coureurs !

Restez connectés et suivez notre actualité  
sur internet et les réseaux sociaux

[www.lesdixvins-lalonde.com](http://www.lesdixvins-lalonde.com)

Facebook : @lesdixvinslalonde

Instagram : @lesdixvins\_lalonde